

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Formations (depuis le 01 01 2016)

1. Champ d'application et documents contractuels

Le présent document, ci-après « conditions générales de vente » (« CGV ») s'applique à toutes les offres de formation proposées par la CCI du Loiret, et faisant l'objet d'une commande de la part du client.

Les formations dispensées par la CCI du Loiret et couvertes par les présentes CGV sont les suivantes :

- Formations en création reprise d'entreprise
- Formation HACCP (les bonnes pratiques d'hygiène et la qualité alimentaire en restauration)

Les pièces contractuelles sont les suivantes dans leur ordre décroissant d'importance :

- **La Convention de formation (ou bon de commande ou contrat individuel de formation le cas échéant conformément à l'article L.6353-1 et 2 et R.6353-1 et 2)** : Ce document doit impérativement être accepté et signé par le client pour faire débiter la prestation.

Seront intégrés dans la convention de formation (ou le bon de commande), les informations suivantes (cette liste étant seulement indicative mais non exhaustive) :

- La nature, la durée, le programme, l'objet des actions de formation et les effectifs concernés
- Le niveau de connaissance requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare
- Le contenu détaillé de la prestation (moyens pédagogiques et techniques notamment)
- les diplômes, titres et qualités des formateurs
- La durée de la prestation
- Les modalités de d'exécution de la prestation
- Les informations qui devront être transmises par le client pour l'exécution de la prestation.

- **Les conditions générales de vente (ou CGV)** : ce document comprend l'ensemble des conditions inhérentes à la délivrance de la prestation par la CCIL.

La CCI du Loiret peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui sont consultables en ligne au moment de la commande. Le client en prend connaissance et les accepte, sans réserve, en cochant la case prévue à cet effet avant confirmation de sa commande

2. Définitions

- **Formation inter-entreprises** : formation réalisées dans nos locaux ou ceux de nos partenaires et concernant plusieurs participants individuels ou salariés issus de différentes entreprises.
- **Client** : personne morale ou physique qui achète la prestation.
- **Stagiaire** : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. Conditions d'exécution des prestations :

3.1 Modalités d'inscription

• Pour les clients personnes morales

Le client devra impérativement fournir à la CCI du Loiret, avant tout commencement d'exécution de la formation :

- la convention de formation (ou le bon de commande ou le contrat individuel de formation valant convention de formation) daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Un chèque du montant intégral de la formation qui ne sera encaissé par la CCI du Loiret qu'une fois la formation terminée (sauf dans le cas d'une prise en charge de la formation par un organisme tiers de type OPCA)

L'inscription ne sera définitivement validée après réception et validation de ces documents par la CCI du Loiret.

• Pour les personnes physiques

L'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation daté et signé et d'un chèque du montant de la formation. Le versement de ce montant ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de la convention de formation (ou le bon de commande ou le contrat individuel de formation valant convention de formation).

3.2 Exécution de la prestation

Les formations proposées par la CCI du Loiret sont exécutées par le personnel de la CCI du Loiret ou par des intervenants missionnés par elle. La CCI du Loiret est seule juge de la qualification du personnel ou des intervenants amenés à intervenir pour dispenser ces formations, ce personnel ou ces intervenants étant spécialement formés pour assurer les formations proposées.

3.3 Délai de rétractation

3.3.1 – Dans le cas d'une formation proposée par la CCI du Loiret pour le compte d'un « professionnel »

La réalisation des prestations ou fourniture des produits ne pourra pas débiter avant confirmation et règlement de la commande par le client.

3.3.2 – Dans le cas d'une formation proposée par la CCI du Loiret pour le compte d'un client dit « personne physique »

Conformément à l'article L.6353-5 du code du travail, le stagiaire « personne physique » disposera d'un délai de 10 (dix) jours francs pour exercer son droit de rétractation à compter de la signature du bulletin d'inscription par le stagiaire sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Toutefois, le client pourra choisir de faire débiter la prestation avant la fin du délai de rétractation de 10 (dix) jours en faisant mention de ce choix de manière claire et dénuée d'ambiguïté sur le bon de commande (case à cocher). Dans ce cas, le délai de rétractation ne sera pas applicable. En cas d'inscription dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés avant la date du stage, la case devra impérativement être cochée par le client sans quoi la CCI du Loiret ne pourra pas prendre en compte l'inscription.

Passé le délai légal de rétractation de 10 (dix) jours ouvrés, la prestation sera due en intégralité par le client.

4. Durée du contrat :

La durée de la prestation de formation sera précisée dans la convention de formation (ou bon de commande ou contrat individuel de formation) transmis au client par la CCI du Loiret.
Si un suivi est prévu à l'issue de la formation, ce point sera précisé dans la convention de formation (ou bon de commande ou contrat individuel de formation).
Si aucune mention n'est précisée, cela signifie que la fin de prestation coïncide avec la fin de la formation.

5. Prix :

Le barème de prix correspondant aux prestations de formation objet des présentes CGV est précisé dans la convention de formation (ou bon de commande ou contrat individuel de formation) joint aux dites CGV. Les prix proposés seront forfaitaires.

La CCI du Loiret se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis. Le prix applicable est celui qui est indiqué sur la convention de formation (ou bon de commande ou contrat individuel de formation) datée et signé par le client et validée par la CCI du Loiret.

Les prix comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

Tous les prix sont sans TVA.

6. Modalités de paiement :

Suite à la réalisation de la prestation de formation, la CCI du Loiret établira une facture au nom du client. Le montant de la formation sera encaissé par la CCI du Loiret dans les 30 jours maximum suivant l'émission de la facture.

Constitue un paiement au sens des présentes conditions, non pas la simple remise d'un chèque ou d'un effet, mais l'encaissement à l'échéance convenue de l'intégralité de la facture.

La facture pourra être réglée :

- Soit par chèque établi à l'ordre de la CCI du Loiret et envoyé à l'adresse suivante : CCI du Loiret – 23 place du Martroi – 45041 – ORLEANS Cedex 1
- Soit par virement bancaire aux coordonnées bancaires inscrites sur la facture adressée au client
- Soit en espèces

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client/stagiaire :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- D'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse
Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à la CCI du Loiret avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.
Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la CCI du Loiret sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la CCI du Loiret serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En outre, conformément à l'article L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. La CCI du Loiret se réserve le droit de demander au client, une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

7. Annulation / Remplacement /report

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite.

7.1 Par le client

Pour les annulations intervenues plus de 5 jours francs avant le déroulement de la formation :
aucun frais ne sera facturé au client.

Pour les annulations intervenues moins de 5 jours francs avant le déroulement de la formation :

- **Si le client fournit un justificatif d'absence écrit motivé (préciser les motifs recevables : arrêt de travail ou certificat médical ou raisons de force majeure) :** aucun frais ne sera facturé au client par la CCI du Loiret.
- **Si le client ne fournit aucun justificatif d'absence :** le montant de l'atelier sera dû, en intégralité, par le client.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées au remplaçant.

7.2 Par la CCI du Loiret

La CCI du Loiret se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.
En cas d'annulation par la CCI du Loiret, les sommes versées sont remboursées au client.
En cas de report, la CCI du Loiret propose de nouvelles dates lorsque cela est possible : le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

8. Confidentialité et Propriété intellectuelle

Les intervenants missionnés par la CCI du Loiret ou la CCI Loiret, lorsqu'elle intervient en direct, sont seuls détenteurs des droits intellectuels afférents aux formations dispensées, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la prestation de formation commandées demeure leur propriété exclusive.

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la CCI du Loiret ou de ses ayants droits. Toute violation de

cette interdiction pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de toute nature (économique, technique, commerciale,...) concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

9. Responsabilité

Le Client s'engage à apporter, dans les délais convenus, l'ensemble des documents, données et renseignements indispensables à la bonne réalisation de la prestation de formation.

La responsabilité de la CCI du Loiret ne saurait également être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations au titre des présentes CGV serait imputable au fait d'un tiers même s'il est prévisible, à la faute du client, ou à la survenance d'un événement de force majeure tel que défini par les juridictions françaises ou à tout autre événement qui n'a pas été raisonnablement sous le contrôle exclusif de la CCI du Loiret.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de la CCI du Loiret devait être établie et retenue à raison d'un préjudice subi par le client et imputable exclusivement à la prestation achetée, celle-ci est limitée au montant hors taxes de la commande.

Chaque stagiaire sera tenu, avant le commencement de la formation commandée, de lire et d'accepter sans réserve le règlement intérieur de l'établissement. L'acceptation sera formalisée par la signature dudit règlement par le stagiaire.

La CCI se réserve le droit :

- D'exclure de toute formation présentielle, et ce, à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- De suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

10. Informatique et libertés

Les données nominatives qui sont demandées aux clients dans le cadre de la prestation sont nécessaires au traitement des réservations et sont destinées à être utilisées de la manière suivante par la CCI du Loiret : gestion des inscriptions, qualification des clients, prospection, élaboration de statistiques commerciales, gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition, gestion des avis des personnes sur des produits, services ou contenus.

Ces informations peuvent encore être communiquées à des personnes contractuellement liées à la CCI Loiret, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, tout internaute dispose d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Ce droit peut être exercé, à tout moment, par les moyens suivants :

- par e-mail adressé à contactcnil@loiret.cci.fr
- par courrier postal adressé à CCI Loiret, correspondant CNIL, 1place Rivierre Casalis - CS80612 - 45404 Fleury les Aubrais Cedex.

Les prestataires intervenant sur le Site pour le compte de la CCI Loiret peuvent avoir accès ou communication de tout ou partie de ces informations en raison de leurs prestations.

Ces informations peuvent encore être communiquées à des personnes contractuellement liées à la CCI Loiret, conformément à la loi « Informatique et libertés », notamment dans le but de faire profiter les internautes de services personnalisés.

10. Droit à l'image

Dans le cadre des formations dispensées, la CCI du Loiret pourra être amenée à réaliser des clichés des stagiaires.

Dans ce cas de figure, une autorisation sera demandée à chaque stagiaire avant la réalisation des clichés. Ces autorisations devront être signées par le ou les stagiaires concernés et préciseront notamment la destination des clichés (par exemple : réalisation de plaquette ou illustration d'un site internet), l'étendue géographique d'utilisation et leur durée de conservation.

11. Litiges :

Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sur la vente de services conclus par la CCI du Loiret ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la Loi française. Tout litige relatif au contrat ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira les Tribunaux d'Orléans, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Par ailleurs, conformément aux articles L614-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

